

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 août 2015

L'Assemblée Ordinaire a débuté à 17h15 précises par une remarquable intervention de Vincent Ingels présentant un film « FACE AU MONT-BLANC, 'La passion des agriculteurs au cœur du Pays du Mont-Blanc' ».

Début de l'assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis de Megève et Demi-Quartier à 18h00, après émargement des membres, 153 sociétaires sont présents ou représentés.

Rapport moral

Monsieur Werner, président de l'Association, après remerciements des présents, élus et nombreux adhérents, ouvre l'assemblée par un rappel du 40^{ème} anniversaire de l'Association (le 5 août) ; il abordera les principaux sujets sur lesquels travaille l'association et les principaux points de la vie associative.

I - Point sur les sujets évoqués lors de la dernière AG et de nos 'Lettres' notamment les PLU (Plan Local d'Urbanisme) et permis de construire du Calvaire ainsi que d'un nouveau sujet concernant le domaine skiable de Megève.

1 - Les PLU

Pourquoi mes PLU ? Parce que notre Association couvre Megève et Demi-Quartier et que les deux communes sont en procédure d'élaboration de leurs PLU respectifs.

Pour Demi-Quartier la procédure a été lancée et l'Association a été conviée à la réunion de lancement ; s'associer autant que possible à ce travail, c'est aussi la certitude d'un esprit de collaboration de notre part. Arnaud de Vaureix nous a représenté lors de cette réunion. Nous avons aussi apprécié qu'y participent des représentants de la municipalité de Megève, car comment réfléchir intelligemment l'avenir de Demi-Quartier sans une collaboration étroite avec Megève ?

Pour ce qui est du PLU de Megève, l'ouvrage a été remis sur le métier du fait des nouvelles, nombreuses et prégnantes réglementations applicables. Ainsi, Madame le Maire nous a indiqué avoir lancé un nouvel appel d'offres pour la sélection du bureau d'études qui aidera la commune à élaborer son projet de PLU

Rappel de la procédure :

- la commune élabore son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui est de sa seule responsabilité et qui fixe le cadre dans lequel le PLU est élaboré. Cette phase est en cours.
- Le PLU est ensuite mis au point, avec des obligations pour la commune, de consulter les différentes « personnes concernées » dont notre Association.

L'objectif de la Municipalité reste de parvenir à une approbation par le Conseil Municipal avant mars 2017, date à laquelle, faute de PLU, la main sur l'urbanisme de Megève reviendra au Préfet de Haute-Savoie.

Ce calendrier est ambitieux, compte tenu de l'ampleur des procédures à suivre. Nous nous préparons donc à dix-huit mois (octobre 2015 à mars 2017) actifs sur ce point.

2 - Les permis de construire du Calvaire

Rappelons qu'à la suite de la délivrance par la précédente municipalité, à l'automne 2013, de deux permis de construire dans la première rampe du chemin du Calvaire pour la construction de deux importants chalets individuels, l'Association a déposé, début 2014, des recours en annulation de ces deux permis de construire. De leur côté, les riverains ont également déposé des recours. Enfin, le Préfet a demandé et obtenu du Tribunal administratif de Grenoble, qu'aucun chantier ne soit entrepris tant que les jugements ne seraient pas prononcés.

La procédure judiciaire est en cours. Un échange de conclusions a eu lieu, dans les deux cas (Association et riverains), en 2014 ; mais la justice est lente... ce qui ne nous pose aucun problème puisque rien ne peut être entrepris jusqu'aux jugements.

Et qui sait, peut-être le PLU rendra t'il ces terrains inconstructibles, comme ils n'auraient jamais dus cesser de l'être...

3 - Le Palais des Sports

Rappelons seulement qu'à quelques mois de la fin de son mandat, la municipalité précédente a engagé la commune de Megève dans des travaux considérables pour l'extension et la rénovation du Palais des Sports, ceux-ci venant après la construction d'un Spa de plusieurs millions d'euros, dont l'exploitant a rendu les clés en 2014, après quelques mois d'exploitation, obligeant ainsi la commune à devenir l'exploitant direct...

L'ampleur des sommes indéniablement engagées va grever la situation financière de la commune et sa capacité d'investissement pour nombre d'années.

Sur invitation du Président, Arnaud de Vaureix prend la parole :

'Le point positif de ces travaux est que la Commune va disposer d'un Palais des Sports que nous espérons de grande qualité et comprenant notamment : un espace aquatique rénové et agrandi, d'une salle d'escalade plus importante, d'un cours de squash, de 2 simulateurs de golf, d'une salle de musculation plus grande et mieux équipée et d'une salle des congrès digne de ce nom ... Mais tout ceci a un coût. Nous ne voulons pas rentrer dans la polémique entre l'ancienne et la nouvelle équipe municipale pour savoir qui a engagé tels ou tels frais. Nous notons seulement que les montants avancés sont HT ou TTC, frais d'études et de maîtrise d'œuvre incluses ou non ...

Le fait est que ces travaux vont coûter cher, très cher.

53 Millions € pour les travaux en cours auxquels il faut ajouter les 8 Millions € payés pour la construction, il y a peu, du « Spa des Sports » et la rénovation des espaces aquatiques intérieurs.

Soit un total de 61 Millions €.

Le financement de ces travaux est lourd et ne rend pas la tâche facile à nos élus, il nous faut espérer que ce palais des Sports soit un plus pour la Commune.

Patrick Werner reprend la parole :

A toute chose, malheur est bon, il nous reste à tirer le meilleur parti de l'équipement réalisé...

Madame Le Maire indique que l'ouverture des salles de squash, escalade ... est prévue pour fin 2016. L'objectif de l'équipe municipale ne peut être de rentabiliser l'investissement mais de ne pas creuser le déficit actuel. Elle rappelle que le Palais des Sports a un rôle social et touristique. Dans le cadre de la poursuite des travaux pour les tranches conditionnelles, le contrat de Maîtrise d'ouvrage a été dénoncé. (Applaudissements).

4 - Carte Résident

Sur invitation du Président, Arnaud de Vaureix reprend la parole :

'Les cartes résident permanents, réguliers et travailleurs sont remis en place pour la saison 2015/2016 soit à compter du 1^{er} septembre 2015. A notre connaissance, les conditions requises pour l'obtention d'une carte ainsi que les avantages tarifaires qui peuvent être obtenues ne sont pas modifiées par rapport à la saison 2014/2015. Pour les renouvellements, les échanges de cartes pourront se faire sans avoir à fournir les documents tels que demandés l'année dernière. L'adhésion à l'Association « Vivre Megève » est indispensable pour obtenir des avantages tarifaires sur les remontées mécaniques et certains parkings. Le site de la Mairie, précisant les conditions requises pour l'obtention et les avantages accordés devrait être mis à jour d'ici la fin du mois d'août. Nous vous rappelons que l'obtention d'une carte résident est réservée aux mégevens et ne peut être obtenue pas les habitants de Demi-Quartier'.

5 - Le domaine skiable et la collaboration avec la Compagnie du Mont-Blanc

Il y a quelques semaines, la rumeur (Le Dauphiné) nous rapportait l'existence des négociations entre la commune de Megève et la Compagnie du Mont-Blanc.

Il y a quelques jours, le site Internet de la Mairie a confirmé la rumeur et donné quelques indications sur la teneur des discussions. L'analyse portée par la commune de la situation du domaine skiable de Megève est entièrement partagée par l'Association : un parc de remontées mécaniques vieillissant, une très faible capacité d'investissement de la SEM des remontées mécaniques (plus de 20 ans de pertes ininterrompues), une offre insuffisante au regard des attentes de la clientèle.

Au-delà, la commune considère que l'expertise de la Compagnie du Mont-Blanc dans la gestion et la commercialisation, notamment à l'international, de la Compagnie du Mont-Blanc, serait utile et que les stations de Chamonix (la Cie du Mont-Blanc est l'exploitant de toutes les remontées mécaniques –été/hiver de Chamonix, sauf Argentière) et de Megève sont très complémentaires.

Après avoir discuté d'un partenariat commercial, la commune de Megève a proposé à la Compagnie du Mont-Blanc, la délégation de service public de son domaine skiable, ainsi qu'un partenariat financier, sous forme d'une entrée au capital de l'ensemble exploitant les remontées mécaniques. ...Avec pour objectif de redresser durablement la SEM des remontées mécaniques, de relancer un programme d'investissement pour rénover le parc vieillissant et de proposer une offre tarifaire pour l'ensemble du Pays du Mont-Blanc ; la commune et le Groupe Rothschild (et ses autres actionnaires historiques) restant toutefois actionnaires.

Lors d'une très récente réunion, Madame le Maire nous a indiqué que les discussions avec la Compagnie du Mont-Blanc n'étaient qu'à leurs débuts.

L'association n'a donc pas de position sur ce projet à ce stade. Toutefois, le Conseil d'Administration de l'association, réuni hier 2 août, a considéré que confier à une station voisine le soin d'exploiter le domaine skiable de Megève était une décision stratégique extrêmement importante et s'est interrogé sur les raisons qui pouvaient pousser la Compagnie du Mont-Blanc à s'intéresser à une exploitation qui, même si elle parvient à se redresser, ne sera pas d'une forte rentabilité et mordra sur ses capacités d'investissement.

Mais :

- rien n'étant fait d'après la Commune
- le diable étant dans beaucoup de détails (évaluation de la SEM, montant et nature des engagements d'investissements sur le long terme, poids de la Commune dans la gouvernance, etc...), nous jugerons donc sur pièce le moment venu

Il conviendra, en tout cas, qu'on ne sacrifie pas le long terme à des impératifs financiers à court terme, et que Megève, qui a une image française et internationale bien spécifique, puisse la garder et la cultiver, le « Mont-Blanc » étant un atout supplémentaire.

II - Quelques points sur la vie de l'Association

Outre ces dossiers de fonds, nous avons en 2014/2015 essentiellement travaillé sur :

1 - La préparation des 40 ans de l'Association

Nous avons, après avoir agité bien des idées, retenu deux manifestations :

- un essai de vélos électriques qui a eu lieu le 24 juillet. Beau succès qui a contribué à nous faire connaître puisque c'était ouvert à tous. Et le vélo électrique, c'est très adapté à la montagne

A la question de savoir ce que l'Association ferait de cette trésorerie, il est répondu que nous tenons d'une part à avoir un compte d'exploitation « courant » à l'équilibre et que, d'autre part, nous conservons une telle somme pour des charges « exceptionnelles » du type de notre dîner de cette année et que nous pourrions engager des frais comme par le passé tels table d'orientation sur le Jaillet, rénovation de la Chapelle du Maz ou frais de de recours ...

Questions :

Beaucoup de questions sur la vie de la Commune (Remontées mécaniques, Palais des Sports, Parkings, Budget communal, Animations...) auxquelles nos élus répondent de façon détaillée (Applaudissements)

III - Vote des résolutions

Le Président met au vote

- Le rapport moral approuvé à l'unanimité
- Le rapport financier approuvé à l'unanimité
- Quitus donné à l'unanimité
- Renouvellement du mandat de Patrick Werner, Président réélu à l'unanimité
- Ratification de Bernard Mouy en tant qu'administrateur élu à l'unanimité
- Les cotisations demeurent inchangées mesure adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de questions, la séance est levée à 19h30